

Comité des usagers
(Services délégués : gaz, eau, chauffage/eau chaude sanitaire)
En date du jeudi 6 février 2014 – salle du conseil

Excusée : Mme DARNAUDET

Présents

<p><u>Pour la Mairie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. PIANTONI Gilbert • M. ERNST Williams • Mme GUERIN Estelle 	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} Maire Adjoint • Directeur des Services Techniques • Secrétaire Direction des Services Techniques
<p><u>Pour les intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme PAYET Sandra • Mme GUERN • M. GUINET Pierre • M. DEROEUX Christian • M. LACOMBE Guy • M. CORRIGNAN Gaël • M. BOISSARD 	<ul style="list-style-type: none"> • GRDF • Lyonnaise des Eaux • Lyonnaise des Eaux • Enerlis • Enerlis • Energie et Service • Energie et Service
<p><u>Pour les usagers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LACOSTE Alain Gérald • M. BOUCHEFA • M. CHARROIS Gérard • M. ALLO Henri • Mme REIGNAT • M. MULLER • M. MERIEUX • M. CHEREL • M. LECOT Jean François • M. DUPLAN Thierry • Mme CARTON Isabelle • Mme NOBLECOURT • M. PERUCCHINI • Mme HAIRAPIAN • M. PLANCON • M. GRIMAULT • Mme BOURGEOIS • M. GUENIFFET 	<ul style="list-style-type: none"> • Tournemire AFUL • Tournemire • Bois du Roi • Jardin des Lys • Jardin des Lys • Jardin des Lys • Jardin des Lys • Jardin des Lys • Domaine des Ulis • Lubéron • Lubéron • Courdimanche • Millepertuis • Millepertuis • Millepertuis • Millepertuis • Conseil de quartier BS • Vaucouleur Dordogne

<ul style="list-style-type: none"> • M. TOMASSO • M. DUPLAN <p><u>Pour les syndicats de copro</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. DE BONADONA • Mme ROBIC <p><u>Bailleurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. DOREY • M. LEGRAND 	<ul style="list-style-type: none"> • Lubéron • Lubéron <ul style="list-style-type: none"> • Loiselet et Daigremont • Loiselet et Daigremont <ul style="list-style-type: none"> • OPIEVOY • OSICA
--	--

En préambule, M. PIANTONI remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

L'ordre du jour de cette réunion porte sur la présentation des rapports annuels de l'année 2012 (saison 2012/2013 pour la DSP chauffage) :

- **Concession gaz** : présentation par Mme PAYET;
- **DSP Eau** : présentation par Mme GUERN et M. GUINET, Lyonnaise des Eaux ;
- **DSP Chauffage** : présentation par M. DEROEUX et M. LACOMBRE, DALKIA Enerlis
- Intervention de M. CORRIGNAN, bureau de contrôle Energie et Service.

La réunion de ce soir donne l'occasion aux administrés de faire part de leurs observations sur ces bilans.

1^{ERE} PARTIE Présentation G. R. D. F.

Mme PAYET présente le rapport d'activités de GRDF pour l'année 2012 et rappelle le numéro d'urgence : **0 800 47 33 33.**

M. CHARROIS questionne sur les modalités de résiliation d'un compteur particulier :
Le compteur est laissé sur place et verrouillé.

M. CHARROIS note 73 interventions sécurité gaz et demande des exemples.
Ce sont :

- Fuites de gaz, des odeurs (d'égout parfois mais qui ressemblent à du gaz)
- Appel des pompiers pour fermer l'alimentation en gaz d'un immeuble suite à un incendie dans un appartement
- Dépannages suite à l'absence d'alimentation dans un appartement.

2^{EME} PARTIE – Présentation Lyonnaise des Eaux

Mme GUERN, chef d'agence à Bures sur Yvette présente le rapport d'activités pour l'année 2012.

Un habitant demande la définition du « rendement réseau » :

C'est le rapport entre les quantités d'eau facturées sur les quantités d'eau entrant aux Ullis. La différence entre ces deux quantités provient des fuites, des consommations d'eau des poteaux incendie (qui n'ont pas de comptage), des compteurs défaillants etc.

Un habitant demande des explications sur la télérelève en complément de celles données dans le powerpoint.

M. ERNST insiste sur la possibilité de recevoir des messages d'alerte en cas de fuite et conseille de ne pas hésiter à utiliser ce service (gratuit) mis en place à l'occasion du renouvellement de la D.S.P..

M. ALLO témoigne que, suite à la réception de plusieurs textos, il a mené une enquête. Il a finalement constaté que la chasse d'eau d'un copropriétaire coulait sans interruption, sans réaction de l'intéressé !!

M. GUERN explique que deux années ont été nécessaires pour déployer ce service maintenant effectif depuis janvier 2013 et précise que le client est l'abonné (syndic, bailleur, particulier). Les copropriétaires peuvent s'entendre avec leur syndic pour que les conseillers syndicaux maintiennent eux-mêmes une plus grande vigilance grâce à la télérelève.

M. LACOSTE demande quand les signaux d'alerte sont émis (courriels ou textos). Par ailleurs, il regrette le difficile accès des circuits d'eau froide.

Mme GUERN cite deux exemples :

- Une alerte fuite (exemple d'une consommation excessive un week-end dans un bâtiment inoccupé)
- Une alerte surconsommation, visible à la lecture de l'historique des consommations et fixation d'un seuil au-delà duquel signaler l'anomalie.

M. CHARROIS demande la fréquence des alertes :

L'alerte est renouvelée tous les 7 jours si la situation n'évolue pas.

Précisions apportées hors réunion

Modalités de relances lors de présomption de fuites :

Le client reçoit jusqu'à trois notifications d'alerte fuite :

- *détection initiale de présomption de fuite : alerte par mail et/ou par SMS ou courrier selon le choix, le 5^{ème} jour du démarrage de la fuite, après 4 jours d'analyse*
- *1ère relance si le choix de contact est par mail ou par courrier : 72 heures après la détection si la fuite est toujours en cours*
- *2ème et dernière relance si le choix de contact est par mail : 13 jours après la détection, c'est-à-dire 10 jours après la 1ère relance*

Les modalités de récurrence de notification du message s'appliquent uniquement si la fuite est toujours active.

M. PERRUCHINI souhaite obtenir une estimation de consommation moyenne car sur la résidence des Millepertuis, il a été constaté des consommations quasi identiques pour un bâtiment de 7 étages et un autre de 5.

Mme GUERN précise qu'elle peut apporter son assistance mais que sa mission concerne l'approvisionnement en eau répondant aux normes en vigueur jusqu'au compteur. Elle préconise toutefois de prêter attention aux salles de bain en particulier : un bain consomme plus qu'une douche !

M. PIANTONI assure que la télérelève est un service très facile à mettre en œuvre.

Enfin, il souligne le souhait des élus, lors de la négociation, de voir l'embauche de jeunes ulissiens. Les clauses sociales ont bien été intégrées dans cette nouvelle D.S.P. (ainsi que dans la DSP pour le chauffage urbain).

M. LEGRAND demande si des mesures de pression sont effectuées régulièrement et si des problèmes ont été rencontrés.

M. GUINET répond que la pression est stable sur le secteur des Ulis et qu'elle peut être vérifiée par l'implantation d'un analyseur de pression pendant une semaine sur le compteur d'un immeuble.

3^{EME} PARTIE - Enerlis

4^{EME} PARTIE – Présentation Energie & Service

M. DEROEUX, Dalkia/Enerlis puis M. CORRIGNAN présentent respectivement le rapport d'activités pour la saison de chauffe 2012/2013 et une synthèse des principaux résultats de cette saison.

M. CHARROIS demande si toutes les factures ont été envoyées aux syndicats :

Malheureusement la facturation a pris un peu de retard et l'édition des factures de novembre et décembre est en cours d'édition.

M. CORRIGNAN rappelle que pour cette année, en raison de la nouvelle DSP, les factures porteront sur trois périodes :

- Fin d'exercice au 30 juin 2013 de l'ancienne DSP.
- Période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013 de la nouvelle DSP.
- Puis mise en place de la facturation en année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

M. LACOSTE pointe le fait que l'AFUL de Tournemire n'a toujours pas signé son nouveau contrat et qu'un état des lieux a été fait avec la société Enerlis mettant en exergue des insuffisances du prestataire précédent (Thermulis) qui est amené à disparaître.

M. DEROEUX reconnaît que l'habillage extérieur du préparateur eau chaude sanitaire a été détérioré. M. BOUCHEFA relève que les problèmes d'isolation ont été signalés il y a deux ans. M. DEROEUX confirme toutefois qu'Enerlis prendra en charge toutes les interventions de remise en état qui seront nécessaires.

M. LACOSTE signale que les trois premières factures (juillet / août / septembre) font apparaître que la consommation d'eau chaude sanitaire a baissé de 21 % ; par contre, le montant facturé est en hausse de 3.40 %.

M. CORRIGNAN précise qu'il est impossible de comparer les factures mensuelles des deux DSP. En effet, dans un cas, la facture d'eau chaude était établie par un prix appliqué au nombre de m³ produits tandis que, dans la nouvelle DSP, le prix de l'eau chaude sanitaire correspond à la véritable quantité de chaleur mesurée pour la production de l'eau chaude sanitaire. Celle-ci n'est pas équivalente d'une sous-station à l'autre puisque l'état et la constitution des réseaux secondaires ne sont pas identiques et qu'il faut maintenir à une certaine température la boucle d'eau chaude y compris pendant les périodes de congés où il y a moins d'utilisateurs.

M. LACOSTE précise que la nécessaire explication de ces différences ainsi que la mise en place de la nouvelle facturation liée à la nouvelle DSP compliquent l'arrêté de comptes de la copropriété car l'exercice de gestion ne correspond plus à celui de la résidence.

Il demande s'il est possible d'obtenir un arrêté au 30 mai et un autre au 31 décembre.

M. LACOMBE répond négativement à la demande de M. LACOSTE et souligne que la nouvelle facturation intègre la mixité réelle de chacune des énergies utilisées.

M. DE BONADONA considère que le changement n'apporte pas grand-chose et que les utilisateurs n'ont pas été consultés.

M. LACOSTE a constaté que dans le contrat primaire, les utilisateurs vont participer à son financement. Il trouve le taux d'emprunt de 6 % particulièrement élevé :

M. LACOMBE explique que ce n'est pas un emprunt « ville » mais Dalkia pour la chaufferie biomasse.

A ce propos, M. ERNST et M. PIANTONI vont défendre le dossier de chaufferie biomasse d'Enerlis devant l'ADEME, vendredi 7 février afin d'obtenir le plus de subventions possible. Elles viendront éventuellement en déduction du tarif du MWh par l'intermédiaire du terme r2.6 si le dossier est retenu.

M. PIANTONI souligne que la TVA est minorée en cas d'utilisation d'au moins 50 % d'énergies renouvelables.

Toujours à propos de la nouvelle facturation, M. LACOSTE demande s'il y a un délai pour le décompte de fin d'exercice.

M. LACOMBE répond que l'objectif est un apurement pour fin janvier pour les prochains exercices et fin février pour l'exercice clos le 31/12/2013.

M. LACOSTE insiste sur les problèmes de tenue d'assemblées générales et souhaiterait un arrêté intermédiaire.

En réponse à une simulation faite par M. LACOSTE entre l'ancienne et la nouvelle DSP, M. CORRIGNAN constate que la comparaison ne porte pas sur les mêmes durées. Il souligne, compte tenu des modalités de facturation sensiblement modifiées, qu'il est impossible d'établir un comparatif exact des deux DSP sur une année partielle. Il est indispensable de raisonner sur des exercices complets. A cet effet, le comparatif projeté en séance fait apparaître une économie avec la nouvelle DSP.

Un habitant s'inquiète de voir augmenter le trafic des camions livrant le bois à la chaufferie...

M. DEROEUX répond que le nombre de camions de livraison sera de l'ordre de 4 à 5/ jour.

Interrogé sur la provenance du bois, M. ERNST répond qu'il proviendra des forêts d'Ile de France dans un rayon de 90 km autour des Ulis.

Cette récupération de bois va contribuer à l'entretien et à la régénération des forêts d'Ile de France.

M. CHARROIS demande si la consommation de M³ d'eau chaude sanitaire sera donnée.
Ce chiffre sera fourni à titre indicatif mais pas sur les factures. Il sera communiqué via DECLIC.

M. CHARROIS s'inquiète de savoir si les syndicats ont bien été informés.

M. DE BONADONA demande si avec un prix actualisé mensuellement et une communication trimestrielle des volumes d'eau chaude, les syndicats seront en mesure d'établir des bilans provisionnels d'un exercice.

M. LACOMBE lui répond par l'affirmative.

M. PLANCON demande des explications sur le changement de Thermulis en Enerlis.

M. DEROEUX répond que :
Enerlis est une société totalement dédiée à la ville des Ulis.
Thermulis devrait disparaître sous 6 mois.
Enerlis ne s'occupera pas du secondaire mais Dalkia (les avenants sont partis).

En conclusion, M. PIANTONI informe du recrutement en cours d'un agent municipal dont les missions seront d'aider les personnes (bailleurs, copropriétés, amicales etc.) à mieux comprendre leurs factures et les conseiller dans la recherche d'économies d'énergie.

Les documents diffusés ce soir ainsi que le compte rendu de cette rencontre seront mis prochainement sur le site de la ville.

Pour le Maire
Sonia DAHOU
Par délégation,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
PIANTONI

